LE FILAGE DE L'HUILE A LA MER

Le vice-amiral Cloué vient de communiquer le résultat des recherches faites jusqu'ici sur l'efficacité du filage de l'huile par grosse mer. Cet officier général, après avoir dépouillé plus de 200 rapports, s'est cru en droit de conclure affirmativement.

Parmi les derniers et les plus importants documents parvenus au savant marin, nous sommes heureux de reproduire la lettre suivante. Elle est du lieutenant de vaisseau Farret, commandant le transport le *Drac*, arrivé en France récemment de Terreneuve :

Sidney, cap Breton, 25 sept. 1887.

Amiral,

J'ai l'honneur de vous adresser mes respectueux remerciements pour la brochure sur le filage de l'huile que vous avez bien voulu m'adresser. Cette question m'intéresse d'autant plus que j'ai expérimenté ce filage en revenant de Terre-Neuve avec le *Drac*, en octobre 1886.

Le *Drac* effectua son retour en France en même temps que la *Clorinde*, et vous avez certainement su combien notre traversée fut tempêtueuse. Avant de quitter Terre-Neuve, j'avais lu un entrefilet dans la *Revue maritime*, sur l'emploi de l'huile pour calmer la mer. Je pris le parti d'user de ce procédé le cas échéant.

Du cap Race aux atterrages de France, pendant dix jours, le *Drac* a fui devant le temps, enveloppé dans la même dépression barométrique ; la mer était très grosse. Nous avons mis a la traine derrière, deux sacs remplis moitié d'étoupes et moitié d'huile ; leur fond était percé de trous nombreux faits avec une aiguille à voiles. Chaque sac contenait 4 litres d'huile, et était rempli à nouveau à chaque quart. Notre dépense d'huile s'élevait a environ 50 litres par jour. Faute de mieux, nous nous servions d'huile d'olive servant à graisser la machine.

Pendant la traversée de l'Atlantique, nous n'avons jamais embarqué un paquet de mer ; aucune de nos embarcations n'a été menacée ; le brisant des lames, cessait à deux ou trois encablures de notre arrière ; nous ne ressentions que la houle.

Arrivé dans le golfe, je n'ai pu atterrir, le vent forçant de plus en plus. J'ai fait 48 heures de cape serrée, par une mer démontée. Le 16 octobre, notamment, nous avons eu a lutter contre une vraie tempête. J'avais placé six sacs sous le vent. Nous n'avons pas embarqué un seul paquet de mer, et nous sommes rentrés à Rochefort sans le moindre avarie.

C'est à l'emploi de l'huile que j'attribue la tranquillité relative dont nous avons joui pendant toutes ces tourmentes. Aussi, cette années, au moment d'entreprendre la même traversée, je me suis muni d'huile de poisson ; j'ai, pendant la campagne, recueilli dans des bassins d'huile qui a servi a graisser la machine, et qui, étant devenue tres visqueuse, sera, je pense, excellente et aura, en outre, le mérite du bon marché. J'ai mis à profit les précieux renseignements que renforme votre si intéressante brochure ; nos sacs sont parés et seront mis en place des que la mer sera grosse, etc., etc.

Voilà un capitaine qui a tout disposé à l'avance et qui fait ramasser avec soin les bouchons d'étoupes gras que l'on jette ordinairement à la mer, ainsi que les résidus d'huile tombés sous les mouvements de la machine. C'est ainsi que tous devraient faire désormais.

Voici maintenant le compte-rendu de la traversée de retour du *Drac* effectuée pendant les mois de septembre et d'octobre de cette année.

Par 46° nord et 48° Ouest, nous avons essuyé un coup de vent du N. N. O. au N.O. faisant route à l'Est ; la mer n'a pas tardé a devenir grosse, la bouée de sauvetage venait d'être enlevée, et les lames, devenant agressives, menaçaient la baleinière de la hanche de babord ; j'ai fait gouverner un quart plus sur tribord et fait filer de l'huile.

J'avais installé des espars aux bossoirs, un sac rempli d'étoupe et contenant 4 litres d'huile de poisson, percé de trous avec une aiguille à voiles et lesté de plomb ; il a été mis à la traine à babord au bout de l'espar, à 7 heures du soir. J'étais avec mon second sur la dunette, en observation ; l'effet de l'huile a été immédiat. Il faisait une nuit claire avec de la lune. Nous avons aperçu la trace de l'huile sur la mer, et immédiatement les brisants des lames ont disparu et la houle était sans force lorsqu'elle venait heurter le bâtiment. Au bout de quatre heures, il a fallu renouveler l'huile du sac. Le lendemain, le temps avait molli, et le sac a été rentré. De sept heures du soir a quatre heures du matin, un seul sac fonctionnant, nous avons dépensé 8 litres d'huile. Pendant le reste de la traversée, nous n'avons pas eu de temps à expérimenter le filage de l'huile.

Ma conviction déjà faite apres ma traversée de retour de Terreneuve en 1886, est aujourd'hui complète : nous avons dans le filage de l'huile un moyen certain et facile d'éviter les avaries et de continuer à faire bonne route par des temps qui, sans lui, forceraient à mettre à la cape.

E. FARRET,
Lieutenant de vaisseaux, commandant le "Drac."

Cet intéressant rapport du lieutenant de vaisseau Farret a été soumis par l'amiral Clové à l'Académie des Sciences. Elle a accepté les conclusions du jeune et savant officier. Désormais la marine de guerre, en France, sera pourvue de *fileurs* d'huile.

Dans son rapport, l'amiral Clové fait, entr'autres observations, celle-ci :

"Si quelques capitaines ou patrons n'ont pas réussi à utiliser l'huile pour détruire les brisants de lame, cela provient tout simplement de ce qu'ils s'y sont mal pris. C'est ainsi qu'après trois tentatives infructueuses le capitaine du *British Envoy* a réussi la quatrième. Il ne faut donc pas se décourager, mais persister jusqu'a ce qu'on obtienne un bon résultat."

Quelles sont les meilleures huiles pour appaiser la mer ? A cette question on a répondu "que les huiles végétales ou animales, douces, épaisses et grasses, sont en général les plus convenables. Les huiles minérales ne sont pas aussi effectives que les huiles végétales et animales ; cependant, au cas de grave nécessité, les huiles minérales seraient d'une assez grande utilité.

"Commes les huiles douces, telles que huiles de poisson et de noix de coco, s'épaississent à basse température et qu'elles ne sont alors d'aucune utilité, elles doivent être mêlées à certaines huiles minérales qui résistent au froid. Les huiles à lampes et à peinture, les huiles de poisson, l'huile de lin, de morue, de pin ou de bois, de colza, de marsoin, de kerosine, l'huile à machine, le pétrole crù et même le vernis ont été employés avec efficacité, mais les huiles de poisson sont généralement considérées comme les meilleures.

Le gouvernement fédéral devrait mettre des fileurs d'huiles sur chacun de ses croiseurs, avec ordre aux commadants de faire rapport. La propagation de cette découverte sera de la plus haute utilité pour la navigation de nos grands lacs et du golfe Saint Laurent.

Répandre le filage de l'huile, c'est faire acte d'humanité.

Les fraudes de Laprairie

Irrégularité des permis de votation

Influence indue par un ministre sur les employés du Grand-Tronc

$10 données par un ministre pour acheter Damase Emond

Autres offres de corruption refusées

L'enquête dans la constation de l'élection de M. Odilon Goyette, s'est continuée mercredi, devant l'honorable juge Loranger. l'honorable M. Lacoste et M. Pagnuelo, C. R., représentent le requérant et M. Préfontaine, le défendeur.

M. HORACE ARCHAMBAULT, avocat, de Montréal, demande à ajouter quelque chose a son témoignage de la veille. Après information prise ce matin, dit-il, je me rappelle que l'autorisation donnée pour Joseph Bourassa se trouvait parmi celles qui ont été remises à M. Préfontaine, sur la demande de M. J. O. Pelland. Je dois ajouter que je suis sous l'impression que quelques permis ont été remis à M. Henri Senécal, le jeudi soir, sans que nous ayions vérifié si les noms des personnes y mentionnées se trouvaient sur la liste électorale. Nous nous sommes reposés sur la parole de M. Senécal, affirmant que ces personnes étaient électeurs. Nous n'avions pas les listes sous la main, dans le moment. Le permis en faveur de Joseph Bourassa est celui que l'on me montre et qui a été produit au poll No 11, Saint-Constant.

HENRI TÊTU, journaliste, de Montréal. Je représentais M. Brisson au poll No 11, Saint-Constant. Je me rappelle que vers onze heures, un monsieur se disant Joseph Bourassa, cultivateur, de Laprairie, s'est présenté au poll pour voter. Je me suis opposé a son vote, parce qu'il y avait déja deux représentants de M. Goyette. M. Cléophas Beausoleil, avocat, de Montréal, qui était là, a fait sortir un des représentants de M. Goyette. J'ai demandé que le votant fut assermenté. Il a prêté serment d'une manière satisfaisante. Sous serment, à ma question : "Etes vous M. Joseph Bourassa, mentionné sur la liste ?" il a répondu affirmativement. Il s'est présenté au même poll, un homme disant se nommer Joseph Jacques, journalier, de Laprairie, porteur d'une procuration et d'un permis de vote. Je l'ai fait assermenter et il a prêté serment d'une manière satisfaisante. Il a voté. J'ai rencontré cet homme le lendemain de la votation et je l'ai reconnu, il est parfaitement reconnaissable, ayant la barbe rousse et la figure balafrée. J'en ai parlé à mes amis sur le bateau et nous avons parlé de le faire arrêter. Il en a eu vent et à l'arrivée du bâteau il a sauté sur le quai et s'est sauvé à toutes jambes ; quand il a vu que nous le suivions il a pris un charretier et s'est échappé. Je ne l'ai pas revu depuis. M. Moïse Brossard m'a dit que cet individu s'appelait Rémi Provost, fils d'un boucher, de Montreal.

L'honorable P. J. O. CHAUVEAU, shérif de Montréal. J'étais officier rapporteur a cette élection. J'ai donné moi-même peu de permis de votation. J'en ai donné un grand nombre en blanc à mon secrétaire M. Archambault. Je me rappelle en avoir donné un a M. Henri Senécal, la veille de la votation, le soir, à Laprairie. Je ne me rappelle pas que quelque autre personne m'ait demandé des permis de vote. Je crois avoir donné un permis de vote à quelqu'un la veille de la votation, mais je ne puis me rappeler à qui. Je ne me rappelle pas avoir donné le permis en faveur d'Edmond Lefebvre, qui m'est montré. J'ai chargé M. Archambault de vérifier les procurations données. Je suis presque certain que le permis donné par moi à M. Senécal était pour lui-même. J'ai agi de la même manière pour M. Goyette et pour M. Brisson, cherchant à me conformer à la loi que j'avais d'abord consultée. J'avais donné sévère instruction à M. Archambault de ne donner de permis qu'après avoir vérifié si le nom des personnes se trouvait sur la liste.

M. TOUSSAINT POIRIER, avocat, de Montréal. J'étais sous-officier rapporteur au poll No 1, Saint-Isidore. Je me rappelle que deux individus se sont presentés pour voter, avec des procurations et permis de vote. Je ne me rappelle pas les noms. Je me rappelle qu'un individu que j'ai cru reconnaitre pour l'avoir vu au collège... Le nom mentionné sur son permis ne correspondait pas avec le nom que j'attachais à sa figure. Je le connaissais pour un nommé Lajeunesse, et je lui ai dit : "N'êtes vous pas un nommé Lajeunesse ?" Il me répondit : non. Mais j'étais si intimement convaincu que c'était Lajeunesse que je l'ai prié de prêter serment. Il a refusé et est reparti. Je ne me rappelle pas par qui était signée l'autorisation que portait cet individu et je ne me rappelle pas ce que j'en ai fait. Je suis sûr de ne l'avoir pas déchirée ; j'ai du la mettre dans la boite. En regardant le cahier de votation de ce poll je trouve que la seule personne qui ait voté en vertu d'un permis est Paul Normandin, forgeron, de Laprairie. Je ne trouve pas mention sur ce cahier d'un individu qui ait présenté un permis et ait refusé de preter serment, et je ne trouve pas parmi les documents de ce poll d'autres permis que celui de Paul Normandin. Je jure que je n'ai pas remis à l'individu la procuration qu'il m'a présentée, mais je ne me rappelle pas ce que j'en ai fait. Je pense que c'est Lajeunesse, fils de l'hôtelier du Sault ; c'est mon impression. J'ai passé le permis à M. Honoré Chassé, avocat de Québec, qui représentait M. Brisson au poll et il m'a fait remarquer que c'était un télégraphe ; mais je ne puis dire ce qu'est devenu le permis.

AIMÉ BOURASSA, cultivateur, de Laprairie. J'etais électeur lors de l'élection en question. J'ai travaillé à l'élection en faveur de M. Goyette. J'ai assisté à quelques assemblées. Je suis considéré comme un homme a l'aise. Il y avait un comité de M. Goyette à Laprairie. Je crois que le Dr Longtin en était le président. Je suis allé plusieurs fois au comité. Le comité existait avant la nomination. Les membres les plus assidus du comité étaient MM. Henri Brossard chez qui se tenait le comité, Dr S. H. Longtin, Noël Bourdeau, rentier, Dr J. B. J. Brassard, Louis Racine, voiturier, Alexis Maquin, cultivateur, Victor Barbeau, cultivateur, Adolphe Sainte Marie, cultivateur, Alphonse Sainte Marie, cultivateur, Côme Charron, tous de Laprairie, Michel Campeau, huissier, L. H. Senécal, et J. O. Pelland, avocat, de Montréal, M. Cardin, M.P.P., de Richelieu, Charles Champagne, R. Préfontaine et Cléophas Beausoleil, avocats, de Montréal, Charles Langelier, avocat, de Québec, P. A. Choquette, M.P., de Montmagny, Louis Bazinet, M.P.P. Toutes ces personnes travaillaient pour M. Goyette. J'ai vu l'honorable James McShane au comité de Laprairie. Il cabalait, allant voir les gens privément, entr'autres MM. Carmel, Damase Emond, Lamarre et Laplante, employé du Grand Tronc. Je suis allé avec lui voir ces gens. Il faisait valoir les qualités de son candidat. Chez M. Laplante ils se sont parlé quelque temps tout bas, sans que je pusse entendre. J'ai entendu M. McShane lui demander s'il voterait pour M. Goyette. Laplante a répondu qu'il ne savait pas. M. McShane lui a demandé s'il y avait d'autres employés du Grand Tronc qui avaient droit de vote. Nous avons ensuite rencontré M. Carmel, à son ouvrage. M. McShane lui ayant demandé s'il voterait pour M. Goyette, il repondit négativement. M. McShane lui fit observer qu'il avait tort. Je ne me rappelle pas qu'il l'ait menacé de lui faire perdre sa place au Grand Tronc. Ils étaient là trois ou quatre employés, dont je ne me rappelle pas les noms. M. McShane leur dit que la compagnie du Grand Tronc désirait que ses employés votassent pour M. Goyette et qu'il serait dangereux de voter autrement. Je ne me rappelle pas les noms des employés qui étaient là. C'étaient des électeurs et nous allions là afin d'influencer les électeurs.

M. McShane leur a dit : "Venez-vous voter aujourd'hui ?" Quelqu'un a répondu "Je ne sais pas." Venez voter pour M. Goyette, ajouta M. McShane, "Je ne sais pas ce que je vais faire. M. McShane dit alors ; "Vous risquez de perdre vos places, si vous ne votez pas pour M. Goyette, car le Grand Tronc est en faveur de M. Goyette.' J'ignore si M. McShane était connu de ces hommes. Il a demandé à Carmel s'il allait venir voter. Cela se passait le matin du jour de la votation. Si je me rappelle bien, l'un des hommes à dit : "je n'irai pas voter." Je ne me rappelle pas s'il a pris de notes. Il a demandé à M. Laplante le nom de ses employés ; il avait un papier à la main et je l'ai vu écrire quelque chose. Il a pris ces noms en arrivant. Je ne pense pas avoir dit à quelqu'un d'eux : "Tu fais mieux de voter plutôt que de risquer de perdre ta place." je ne pense pas l'avoir dit ; je puis l'avoir dit ; je ne peux jurer que je ne l'ai pas dit ; je puis avoir dit un mot en passant à quelqu'un des hommes.

J'ai reçu de l'argent durant l'élection. J'avais déboursé de l'argent pour dépenses durant l'élection et j'ai été remboursé. C'était pour des affaires personnelles, qui n'avaient pas, je crois, rapport à l'élection.

M. PRÉFONTAINE s'oppose a ce que le témoin donne des explications demandées par l'avocat du requérant. L'objection est rejetée.

—Donnez des explications, dit au témoin M. Lacoste, dites tout.

—Non, ne dites pas tout, s'écrie M. Préfontaine.

—Le témoin à M. Lacoste : "Vous voudriez bien que je dise tout !" Puis il continue :

J'avais avancé de l'argent pour l'achat d'un cheval pour un individu qui voulait travailler pour nous comme charretier. Cet argent devait m'être remis sur l'argent qu'il gagnerait durant l'élection. L'argent m'a été remis par le comité suivant les conventions.

Q.—Combien avez-vous reçu ?

R.—Quarante ou cinquante piastres. Je n'ai pas prêté l'argent à l'acheteur, mais à une personne qui le lui a prêté.

Q.—L'argent vous a-t-il été remboursé par quelqu'un du comité ?

Objection à cette question.

Objection rejetée parce que les membres du comité sont mentionnés dans l'articulation des faits.

R.—Je ne crois pas que cet argent m'ait été remboursé par ces personnes. J'en suis presque certain. Mais je ne me rappelle pas par qui cet argent m'a été remboursé. Il m'a été remis dans le magasin de M. Henri Brossard, durant l'élection. Je ne puis jurer que ce n'est pas M. Henri Brossard qui me l'a remis. Je ne me rappelle pas du tout qui c'est. Je connaissais plusieurs membres du comité, mais je n'ai pas remarqué qui m'a remis l'argent. Je ne sais pas d'où ça venait ; je ne sais pas s'il en avait été question dans le comité.

Je connais Damase Sorel, c'est mon locataire. Il était électeur. Il ne me devait rien lors des élections. Je suis allé le voir durant l'élection. J'ai pu lui parler d'élection, mais je n'ai pas insisté pour le faire voter. Si je me rappelle bien, je lui ai demandé pour qui il voterait. Je me souviens d'être allé là avec McShane le jour de la votation pour avoir des nouvelles, pour lui faire visite. Ce n'était pas pour lui parler de son vote ni de l'élection, car il m'avait dit qu'il ne voterait jamais. Ce n'est pas certain, cela, mais au meilleur de ma connaissance. Nous faisions une tournée électorale M. McShane et moi. Je dis a M. McShane : "entrons voir Sorel." J'avais entendu dire qu'il avait été cabalé. Il était couché : il s'est levé. Nous avons pris un coup et je crois lui avoir demandé s'il allait voter : ce n'est pas certain, c'est presque certain. M. Sorel m'a répondu qu'il savait quoi faire. Je n'ai fait aucune promesse à M. Sorel. Je lui ai dit qu'il savait mieux que nous ce qu'il avait à faire. Il était dans le temps entre neuf et dix heures du matin. M. McShane et moi, nous étions partis de l'hôtel Robert, nous sommes allés au comité, puis au chemin de fer, puis chez Lamarre. M. Sorel ne devait rien dans le temps à la succession que le loyer de sa terre. Je n'ai pas taché de l'engager à voter.

Je connais Damase Emond, charretier, de Laprairie. Je savais lors de l'élection qu'il était électeur. Dans notre tournée nous sommes allés chez lui : ils étaient là quatre ou cinq : MM. Laplante, François Houle, notre charretier et un autre que je ne me rappelle pas. C'est M. McShane qui avait affaire là. Nous marchions pour les élections. C'est lui qui a dit au charretier d'arrêter là. Nous avons été là quelque temps. C'était le matin de la votation vers huit heures et demie. Je lui ai demandé s'il était pour nous. Il m'a répondu : "quand même vous me donneriez $100 je ne voterais pas pour vous."

Q.—Lui avez-vous donné de l'argent ?

Le témoin demande s'il doit répondre à cette question, vu que sa réponse peut l'incriminer.

Le juge dit qu'il lui sera donné un certificat, s'il montre de la bonne foi.

Note est prise de la demande de protection du témoin.

R.—Oui. Je lui ai donné dix piastres, en deux billets de cinq piastres. Cet argent m'avait été donné pour lui remettre.

Q.—Par qui cet argent vous avait-il été remis ?

R.—Par l'honorable M. McShane qui m'accompagnait, le matin de la votation. Il m'a donné cela sans me dire pourquoi. M. McShane était descendu seul et je suis resté dans la voiture : il est resté quelques minutes dans la maison, puis est sorti et m'a demandé de descendre. Il m'a dit en me donnant l'argent : "remets donc cela au père.' Je suis entré et j'ai dit au père : "es tu pour nous?" Il m'a répondu : quand "même tu me donnerais $100 je ne voterais pas pour vous." Nous avons pris un coup ensemble, puis nous nous sommes separés. En lui donnant la main je lui ai laissé dans la main, sans rien dire, ce qu'on m'avait prié de lui remettre. Je ne sais pas s'il a compris.

Apres cela, nous sommes allés à differentes places dans le village. Nous sommes allés trouver deux personnes dans le champ au sujet de l'élection, Leon Dupuis et Alphonse Foucrault. Je leur ai demandé s'ils allaient voter. Dupuis a dit, qu'il n'y allait pas, qu'il avait de l'ouvrage et qu'il ne voulait pas aller voter. Je lui ai offert une piastre, disant : "Va voter, nous te payons ta journée et tu n'engages pas ta conscience." Dupuis a refusé. J'ai insisté pour qu'il le prit il n'a pas voulu le prendre. J'ai essayé de le mettre dans son portefeuille. Je crois avoir gardé l'argent et je crois que je l'avais pris dans ma poche. En voyant ces deux hommes dans le champ, nous nous sommes dit M. McShane et moi : "allons payer la journée de ces hommes et les envoyer voter."

Je connais Louis Mailloux. Je ne lui ai rien promis. Je ne pense pas lui avoir rien donné à propos d'élection. Je ne me rappelle pas.

J'ai employé Joseph Faille, 4 ou 5 jours avant la votation et je lui ai payé son ouvrage. Faille était à la salle de comité, ainsi que Louis Mailloux, qui faisait des tables pour le comité. Je ne me rappelle pas si quelqu'un les a engagés en ma présence.

Q.—Avez-vous traité les électeurs.

Objecté à cette question parce que l'articulation de faits ne l'autorise pas.

Le juge dit qu'il est d'opinion qu'une articulation mentionnant des manœuvres frauduleuses généralement ne permet pas la preuve d'une traite générale, dont le statut a fait une offense spéciale. Il a déja jugé dans ce sens, mais on a critiqué son jugement. Il désire consulter ses collègues et rendra jugement sur l'objection.

Le témoignage de M. Aimé Bourassa est ajourné.

M. BISAILLON demande des règles de cour contre les témoins, Napoléon Cusson, Bernard Hébert et sa femme qui n'ont pas obei à l'ordre de la Cour.

M. PREFONTAINE demande que la cour soit ajournée jusqu'à lundi, pour lui permettre de communiquer avec M. Goyette, qui est malade à Saint-Constant et lui faire signer la déclaration qu'il a faite en cette cause.

M. LACOSTE insiste pour que la cause se continue.

Le juge dit qu'il est esclave de la loi qui l'oblige à procéder de jour en jour.

L'enquête se continue.

ADOLPHE DUBOIS, journalier, de Laprairie. J'étais électeur et j'ai voté. C'est moi dont le nom apparait sur le cahier de votation, j'ai été assermenté. Je n'ai eu connaissance de rien, la nuit qui a précédé la votation. Une lettre sans adresse a été remise à mon frère. Mon frère m'a dit : "Il y a une lettre sur la table, tu la prendras, c'est pour toi." Il y avait une piastre dans la lettre. La lettre n'était pas cachetée : mon frère l'avait décachetée. Mon frère n'a pas droit de vote.

La cour est ajournée jusqu'à ce matin.

Chambre de Commerce

L'assemblée générale de la Chambre de Commerce du district de Montréal a eu lieu mercredi soir, sous la présidence de M. Boivin. Un nombre considérable de membres étaient présents. Le président soumet le rapport suivant :

"Depuis la dernière assemblée de la chambre, votre conseil a rencontré les délégués de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick et a appuyé leurs démarches pour obtenir du gouvernement fédéral une subvention en faveur d'une ligne de vapeurs reliant les Indes occidentales et la république Argentine a Montréal, en été, et à Saint-Jean, comme port d'hiver.

"Votre conseil s'est mis aussi en communication avec le gouvernement d'Ottawa, pour s'assurer de sa décision au sujet de la représentation du Canada à l'exposition universelle de Paris en 1889. Dans le cas où le gouvernement croirait devoir s'abstenir votre conseil, a résolu de prendre l'initiative de l'organisation de cette exposition.

"Une communication a été reçue du premier ministre impérial, remerciant votre chambre pour les félicitations qu'elle lui a adressées, relativement à la subvention du Pacifique.

"Votre conseil a appuyé auprès des commissaires internationaux siegeant à Washington, le règlement des réclamations des expéditeurs de foin contre le gouvernement américain.

"Le comité d'inondation prépare en ce moment son rapport sur les améliorations projetees du havre, accompagné d'un plan en relief qui sera soumis a la prochaine assemblée.

"Votre conseil désirant faciliter autant que possible l'adhesion de tous les hommes d'affaires a ses travaux croit de son devoir de commander que la souscription annuelle soit fixée pour l'avenir à $2 par année.

"Votre comité desirant s'éclairer des lumières du plus grand nombre possible des membres de cette chambre prie instamment tous ceux qui pourront le faire d'assister aux assemblées du conseil qui ont lieu régulièrement le mercredi de chaque semaine à 4 heures."

J. M. DUFRESNE.

Le rapport du président, ayant été adopté, les résolutions suivantes furent soumises et adoptees, apres discussion :

"Cette chambre félicite l'honorable ministre des douanes d'avoir bien voulu faire droit à sa demande en abolissant les primes de saisie accordees jusqu'à présent aux douaniers et en versant dans le trésor fédéral les amendes payées pour contravention aux reglements de la douane."

"Considérant les dangers constants auxquels sont exposés les voyageurs en chemin de fer, lorsqu'ils traversent des ponts tournants, sur les canaux ou autres voies navigables ; considérant les retards que subit le transport des marchandises par l'obligation actuelle d'ouvrir ces ponts à chaque instant, pour le passage des petits bateaux, dont les mâts ou les cheminées dépassent de quelques pieds la hauteur de ces ponts ; il est résolu : 1o que les cheminées des bateaux a vapeur et les mâts des bateaux à voiles devraient être construits de manière à s'incliner ou s'abaisser en passant sous ces ponts, ainsi que cela se pratique ailleurs ; 2o que les ministres de la marine et des chemins de fer soient priés, dans l'intérêt du commerce et de la sûreté publique, d'amender les lois actuelles à ce sujet."

"Il est résolu que l'honorable ministre des postes soit prié de donner instruction au gardien du bureau de poste de Montréal de tenir ce bureau ouvert au public jusqu'à quatre heures de l'après midi, le dimanche."

La discussion de l'union commerciale est ensuite continuée par M. Morin, qui se prononce contre cette proposition. Après un discours remarquable, il propose l'amendement qui suit :

"Considérant que l'union commerciale avec les Etats Unis ne pourrait pas s'opérer sans etre préjudiciable à nos intérêts manufacturiers, acquis au prix de grands sacrifices ; cette chambre verrait plutôt d'un bon œil tout traité de réciprocité qui pourrait favoriser le libre échange de nos produits naturels."

M. Boivin appuie cette motion par un discours rempli de considérations pratiques. Il est suivi par MM. E. H. Parent, Laporte, Goudron, Piché, Dénaud, Aumond et Perrault. Puis la discussion est ajournée jusqu'à la prochaine séance.

AU TEMISKAMING
PAR
JOSEPH TASSÉ
Brochure de 20 pages in-8o
10 cts L'EXEMPLAIRE
En vente au Bureau du CANADA

LOTERIE NATIONALE
CLASSE D.
Tirages, le Troisième Mercredi de chaque mois.
Le septième tirage mensuel aura lieu le
Mercredi, 21 Déc. 1887
A DEUX HEURES P. M.
VALEUR des LOTS:
$60,000

PREMIERE SERIE
Valeur des lots - - - - - - - $50,000
Gros lot, un immeuble de - - - $5,000

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Immeuble	de	$5,000	$5,000
1	Immeuble	de	2,000	2,000
10	Terrains à Montréal	de	300	3,000
15	Ameublements	de	200	3,000
20	do	de	100	2,000
100	Montres d'or	de	50	5,000
1000	Montres d'argent	de	20	20,000
1000	do	de	10	10,000
2,147	Lots valant			$50,000

$1.00 LE BILLET

DEUXIEME SERIE
Valeur des lots - - - - - - - $10,000
Gros lot, un immeuble de - - - $1,000

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Immeuble	de	$1,000	$1,000
2	Immeubles	de	500	1,000
4	Moulins à battre	de	250	1,000
50	Chaines d'or	de	40	2,000
1000	Services de toilette	de	5	5,000
1,057	Lots valant			$10,000

25 Cts LE BILLET
LE SECRETAIRE
S. E. LEFEBVRE,
Bureaux: No 19, Rue Saint Jacques
MONTREAL, CANADA.

L. N. LOYER
Nouveau magasin de Vins, Liqueurs et Epiceries
No 165, coin des rues Sussex et Clarence, Ottawa.
M. Loyer tient constamment a son magasin tout ce qui constitue la ligne d'épiceries dans ses moindres détails. Il espère par sa prompte attention et sa courtoisie envers le public, mériter une large part de patronage. 21 11 87-1a

CARTES PROFESSIONELLES

Macdougall, Macdougall & Belcourt
AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,
Ontario et Quebec
SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA
HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M. FRANK M. MACDOUGALL.

O'Gara & Remon
AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, Etc.
Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

GEO. McLAURIN, L. L. B.
AVOCAT, Etc.
Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD
Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.
Agents pour la Cour Suprême, le Parlement, les Départements Publics, etc.
—ARGENT A PRETER—
Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa ; Kemptville, Ontario.
JOHN HODGINS GEO. E. KIDD ALEX. C. RUTHERFORD

J. P. FISHER
AVOCAT, SOLLICITEUR, Etc.
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.
SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

McVeity & Henderson
AVOCATS, SOLLICITEURS, Etc.
Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.
TAYLOR McVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY
AVOCATS, SOLLICITEURS
Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.
Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.
McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER J. J. GODFREY

W. J. CODE
Avocat, Solliciteur, Etc.
SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.
—ARGENT A PRETER—

Bradley & Snow
AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, Etc.
R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.
Argent à prêter à 6% avec privilège de rembourser en aucun temps.

Docteur NOLIN
CHIRURGIEN-DENTISTE
Coin des rues Sussex et Rideau
OTTAWA
Heures de Bureau : - - De 9 a.m. à 5 p.m.

Dr J. A. FISSIAULT
CHIRURGIEN-DENTISTE
25 rue Sparks, vis-à-vis le Russell
Extraction des dents à l'aide du gaz. Heures de bureau, de 9 à 5 heures.

CHS. DESJARDINS
AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER
Hotel Russell, No 26 rue Sparks
—OTTAWA—
Représente la CITIZEN, départements du Feu, la Vie et des Accidents ; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de première classe.
Capitaux réunis : - - - $40,000,000
Marchand de Boyaux à incendies et toutes espèces de marchandises en caoutchouc, commandées reçoivent une attention immédiate.
M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance.

LAURENT DUHAMEL
ETAL D.— MARCHE BY.
Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail : mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

Aux Peintres et au Public en Général
Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc
Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)
ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE
JOHN SHEPHERD
227, Rue Rideau, Ottawa

W. E. BROWN
MANUFACTURIER ET MARCHAND
DE
CHAUSSURES EN GROS !
A transporté son établissement au
No 61, RUE RIDEAU
19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier.)

Isidore Despatie
PLATRIER
273—RUE DE L'EGLISE—273
OTTAWA 23 11 87-87

MAISON SAINT-GEORGE
102 ET 104 RUE RIDEAU
Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.
Jugez par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

HOTEL INTERNATIONAL
12 et 14 RUE GEORGE - - - - - OTTAWA
Prix de la pension pour les voyageurs, $1.00 par jour. Table d'hote, $3 par semaine. Excellent menu : Beefsteak, tranches de mouton, huitres en tous genres, venaison durant la saison, à ordre et sous le plus court avis.
On trouve constamment à la buvette le meilleur choix de vins, liqueurs et cigares importés directement. On sollicite une visite.
J. W. LANCTOT, Propriétaire.
19 11 87-88

FERRONNERIES
L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.
McDougall & Cuzner
Enseigne de la grosse Tarrière.
— MAGASINS : —
Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere
23 11 87-88

$20,000 —— IMMENSE VENTE ! —— $20,000
LA PLUS EXTRAORDINAIRE DE TOUTES LES VENTES !
IL NOUS FAUT REALISER VINGT MILLE PIASTRES D'ICI AU JOUR DE L'AN - - LA VENTE EST MAINTENANT COMMENCEE - - PAS DE CREDIT !
98 et 100 rue SPARKS
KEARNS & RYAN
Les marchandises son vendues à des prix tellement bas que nous nous attendons à créer une révolution dans le commerce.
ARGENT COMPTANT SEULEMENT !

TAPISSERIE !
Tapisserie de manufacture Anglaise, Française, Japonaise, Belge, Américaine et Canadienne, à des prix variant depuis
4 Cts LA PIECE EN MONTANT
Je puis assurer que mon assortiment est dix fois plus complet en cette ligne que ceux d'Ottawa combinés.
Wm. HOWE
Edifice Howe, rue Rideau, et 393 rue Cumberland.

G. PHILBERT
IMPORTATEUR
DE
TAPISSERIES
AMERICAINES, ANGLAISES ET ECOSSAISE
Coin des rues Dalhousie et Saint Patrice, Ottawa
PEINTURE,
TAPISSERIES,
PEINTURES PREPAREE
HUILE,
MASTIC,
PINCEAU
VIT
ARTICLES DE PEINTRE EN GENERAL

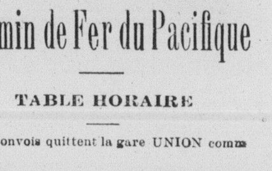

Chemin de Fer du Pacifique
TABLE HORAIRE
Les convois quittent la gare UNION comme suit :—

4.30 A. M. / 8.25 " / 4.30 P. M.	Pour MONTREAL, TROIS RIVIERES, QUEBEC, SAINT-JEAN, HALIFAX et tous les points à l'Est.
11.30 A. M. / 11.00 P. M.	Pour KINGSTON, PETERBORO, TORONTO, DETROIT, BUFFALO, BAY CITY, CHICAGO et tous les autres points à l'Est.
3.30 P. M. / 12.01 MINUIT	Express local pour ALMONTE, BUCKINGHAM, ARNPRIOR, RENFREW PEMBROKE, CHALK RIVER et autres.
12.01 MINUIT	Pour PORT ARTHUR, WINNIPEG, VICTORIA, VANCOUVER, et tous les points sur la côte nord-ouest du Pacifique.
7.00 A. M. / 3.15 P. M.	Pour PRESCOTT, NEW-YORK et tous les points dans l'Etat de New-York.

Billets d'entier parcours, tables horaires, cartes et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la Cité, No 42 rue Sparks.
J. F. PARKER, Agent des Billets et des Passagers de la Cité.
D. McNICOLL, Agent général des Passagers.
LUCIUS TURTLE, Gérant des Passagers.

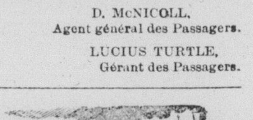

CHENIN DE FER
"CANADA ATLANTIC"
LA VOIE LA PLUS COURTE
ENTRE
Montreal et Ottawa
ET
OTTAWA A BOSTON ET NEW-YORK, ET TOUS LES POINTS A L'EST ET AU SUD
Les convois partiront de la gare de la rue Elgin comme suit :
TRAIN EPPRESS DE MONTREAL
8.00 A.M. TRAIN EXPRESS se raccordant avec l'Express du Grand Tronc à Coteau pour l'Ouest et à Montréal avec les trains du Grand Tronc pour l'Est et le Sud-Est, arrivant là a 11.30 a. m.
4.50 P.M. TRAIN RAPIDE avec salle a diner, arrivant à Montréal a 8.20 p. m., se raccordant avec les trains du Vermont Central et du Grand Tronc pour l'Est.
Les convois arriveront à 12.30 p.m. et 8.10 p.m. de l'Est, se raccordant à la gare Bonaventure, Montréal, avec les trains de l'Est et du Sud.
Char Palais Pullman sur les trains de Montréal.
Un train quittera la gare du chemin Richmond à 7.45 a. m. et 4.35 p. m. se raccordant avec les trains Express de Montréal.
EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK *VIA* ROUSE'S POINT
1.20 P.M. Quittera Ottawa, gare de la rue Elgin, arrivant à Rouse's Point à 5.40 p. m. et se raccordant a cet endroit avec les trains du Vermont Central et Delaware et Hudson, pour l'Est et le Sud, arrivant à Boston à 7.49 et à New-York a 7.00 le lendemain matin.
Des chars dortoirs Pullman sont attachés aux trains entre Ottawa et Boston. Les passagers d'Ottawa pour New-York prendront les Pullman à Saint-Albans ou à Rouse's Point.
Les billets, les lits et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la cité ou aux stations.
E. J. CHAMBERLIN, Surintendant Généra
PERCY R. TODD, Agent général des Passagers.